

L'ECHO de ROUFFIAC N°54



Lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier, nous avons fait honneur à nos anciens élus ayant accompli au moins 3 mandats. 13 élus ont reçu un trophée.

Editorial:

Le conseil municipal a voté au mois d'avril, à l'unanimité, les différents budgets de la commune. La gestion rigoureuse au quotidien nous permet de présenter un résultat financier correct malgré une légère diminution des aides de l'état. Pour permettre à la collectivité de maintenir cette dynamique, le conseil municipal a décidé de rester très vigilant sur les charges de fonctionnement (personnel,



consommables,...)et de majorer légèrement les impôts locaux.

Concernant l'investissement et grâce à ces bons résultats, différents projets seront réalisés cette année :

- La voirie: à la rentrée, la deuxième tranche de l'aménagement de la rue principale débutera. Le revêtement de la rue des noyers (au lotissement) sera réalisé et cette voie ne desservira que les habitants du lotissement. La mise en sécurité de la route du stade avec la création de deux "gendarmes couchés" et la modification de la chicane sont en cours de réalisation. Des travaux d'entretien sur des portions de voies communales sont également programmés.

- A la salle des fêtes, la réfection totale du plafond et de l'éclairage suite au sinistre du mois de mars débutera mi-septembre. La création de la terrasse avec la construction d'un préau a débuté. L'ensemble de ce projet bénéficie à ce jour de 55% d'aides de l'état et du département.

-A l'école, des travaux d'entretien, de mise en sécurité ainsi que l'acquisition de petits mobiliers scolaires sont prévus.

L'enquête publique concernant le plan local d'urbanisme intercommunal du grand albigeois s'est terminée le 12 juillet. Après étude des requêtes qui donneront lieu à des petites retouches ce document se substituera début 2020 à notre PLU. Ce plan d'urbanisme à l'échelle des 16 communes de la communauté d'agglomération permet de définir le projet d'aménagement du territoire de l'agglomération pour les 10 à 15 ans à venir. Pour la partie concernant notre commune nous avons cherché à préserver et à essayer de

bonifier le caractère rural, source de satisfaction pour beaucoup, anciens et nouveaux résidents.

Je remercie la centaine de personnes qui, malgré une météo plutôt incertaine, s'est mobilisée pour la 5^{ème} journée citoyenne, journée placée sous le signe de la bonne humeur, de la convivialité et bien sûr par la réalisation de travaux pour la collectivité.

Je remercie également le conseil municipal pour son engagement dans l'organisation de cette journée qui sans l'investissement de chacun d'eux ne connaîtrait pas le succès qu'elle rencontre.

Je vous souhaite à toutes et à tous le plus agréable été à Rouffiac ou ailleurs, de passer d'excellents moments en famille ou entre amis, de vous reposer et de vous ressourcer avant la reprise de vos activités.

SOMMAIRE

Page 1 - Editorial

Page 2 - La presse locale

Page 4 - Les séances du conseil

Page 17 - La vie associative

Page 27 - Les infos pratiques

Page 28 : Liste des artisans

rouffiacois

Page 31 - La journée citoyenne

Le Maire : Michel TREBOSC

Directeur de publication : Michel TRÉBOSC

Comité de Rédaction : Fabienne CARENSAC, Maryline CASSAR, Christine VETIL, Séverine PEINTRE Frédéric FOURES, Christian LAFON, .

Heures d'ouverture Mairie : Lundi : 15h-19h mardi : 9h-12h jeudi : 14h-18h vendredi : 13h30-17h

☎ : 05.63.54.22.92 E-mail : mairie@rouffiac81.fr - Site Internet : www.rouffiac81.fr

LA PRESSE LOCALE

Le tissu associatif s'est réuni



Les associations de Rouffiac se sont réunies pour évoquer leurs activités et leurs attentes. / Photo DDM

Associations, Rouffiac

Publié le 16/02/2019 à 04:08, mis à jour à 08:42

Une vente de fleurs et de plants



Marchés, Rouffiac

Publié le 19/04/2019 à 07:58

Sitting Bull animera la fête de la Saint-Patrick



Rando ce dimanche avec Rouffiac Temps Libre



Vie locale, Rouffiac

Publié le 10/03/2019 à 03:50

Le club de l'amitié organise son assemblée générale



Articles extraits de La Dépêche du Midi

Le jeudi 17 janvier à partir de 14 heures à l'école, présentation des activités prévues pour l'année 2019. Le montant de l'adhésion est de 17 euros. Une nouvelle carte de membre sera distribuée aux adhérents. Les tarifs de la commune désirant rejoindre le club sont variés en fonction de l'âge et de la situation familiale.

COMMUNICATION INFOS MAIRIE

Pour ceux qui le souhaitent, nous vous demandons de nous communiquer vos adresses mail.

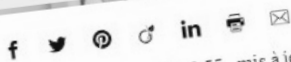
Cela nous permettra d'échanger et de vous donner des infos mairie telles que publication du BM, évènements sur la commune, avis de décès ou autres.

LA PRESSE LOCALE

Un marché gourmand pour lancer les fêtes du village



La ferme Cassar a participé au premier marché gourmand. / Photo DDM.



Publié le 29/06/2019 à 03:55 . mis à jour à 12:37

La mairie, l'Association de parents d'élèves Couleurs de fêtes organisaient un marché gourmand hier soir sur le débuter les fêtes. Les produits régionaux, viandes, ca fromages, légumes et vin, ont été vendus et ont pu / Rouffiac.

La journée citoyenne a réuni une centaine de bénévoles



Une centaine de bénévoles ont participé à la cinquième journée citoyenne. / Photo DDM

Publié le 01/06/2019 à 09:17

Société, Rouffiac

260 marcheurs à la Rando des Restos



Publié le 02/04/2019 à 04:02 . mis à jour à 08:27

Dimanche 31 mars, a eu lieu la 11e randonnée départementale des Restos du Cœur, organisée par la section rando de l'Asptt, l'investissement de la mairie de Rouffiac.

Médaille d'or pour Leïla Palomino Lemonnier



Publié le 04/07/2019 à 03:50 . mis à jour à 08:46

Société, Rouffiac

Restos du Cœur, la jeune Rouffiacoise Leïla Palomino Lemonnier a récemment été honorée pour son titre de championne régionale d'Occitanie au lancer de marteau lors d'une réception familiale. Leïla s'est distinguée à cette compétition régionale en catégorie benjamine le 10 juin à Albi avec un jet à 37,87 m. Auparavant, à Castres, le 2 juin, elle est devenue championne du Tarn en envoyant son engin de 2 kg à 42 m, réalisant ainsi son record personnel et la troisième meilleure performance de la saison. Jean-Luc Auriol, son entraîneur au club Florentin Athlé, révèle : « Tes points forts sont la motivation, la concentration, la sérénité et une excellente condition physique le jour J. C'est une fierté pour le club d'avoir une athlète comme toi, passionnée et souriante. Merci également à Jessica, ta maman, qui s'est investie et qui nous fait confiance. » Il poursuit : « Leïla représente Rouffiac à Carcassonne lors d'un match interdépartemental. Elle est la première Rouffiacoise à Carcassonne, si originaire de Rouffiac, elle a obtenu le record historique du club de 43,87 m. »

Articles extraits de La Dépêche du Midi

PUBLICATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Nous vous informons que dans un souci d'économie et surtout de respect de l'environnement, nous ne distribuerons plus le bulletin municipal en version papier. Il sera, comme aujourd'hui, consultable sur le site de la mairie. Pour ceux qui souhaiteront continuer à avoir une version papier, vous pourrez venir le chercher en mairie.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les articles ci-dessous sont des résumés des compte-rendus des dernières séances du conseil municipal. Vous pouvez retrouver les compte-rendus complets de toutes les séances sur le site de la commune : <http://www.rouffiac81.fr>

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2018

Révision des tarifs communaux en 2019: Les tarifs restent les mêmes à l'exception du tarif du repas du CCAS d'Albi et du loyer du logement communal.

	Date délibération	avec application le		2019
Repas CCAS mairie Albi	08/01/2018	01/01/2019		9.35 €
Cantine	11/06/2018	01/09/2018		3.20 €
garderie	11/06/2018	01/09/2018		1.20 €
salle des fêtes	01/12/2014	01/01/2015	extérieurs (2 jours)	520.00 €
			extérieurs (1 jour)	260.00 €
			commune (1 ou 2 jours)	150.00 €
			caution	1 000.00 €
			KWH	0.25 €
salle du club house	07/12/2015	01/01/2016	extérieurs (1 ou 2 jours)	150.00 €
			commune (1 ou 2 jours)	100.00 €
			caution	1 000.00 €
			KWH	0.15 €
Tables+ 6 chaises	07/12/2015	01/01/2016	résidents	2.00 €
6 chaises	07/12/2015	01/01/2016		2.00 €
Caution table + 6 chaises	07/12/2015	01/01/2016		500.00 €
loyer logement		01/01/2019	indice INSEE au 01/01	440.66 €
concession cimetièrre	03/02/2003	03/02/2003	cinquantenaire	250.00 €
concession columbarium	04/11/2013	04/11/2013	trentenaire	300.00 €

1. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable au SIAH du Dadou – Exercice 2017 **Délibération 2018-29**

2. Projet d'adhésion au service commun de la C2A pour les finances

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service Ressources Humaines (gestion administrative du personnel) a été transféré à la C2A le 01 septembre 2017. Il explique que la

secrétaire de mairie va prendre sa retraite au 31/12/2019 et qu'il pourrait s'avérer judicieux d'étudier la possibilité de transférer la comptabilité au service Finances de la C2A comme certaines communes de l'agglomération l'ont déjà fait. Une demande sera faite auprès du service finances de la C2A pour étudier la faisabilité, le coût et la date du transfert. Le Conseil approuve cette démarche.

3. Voirie

- La première tranche de la traverse du village est terminée.

Monsieur le Maire fait part de la visite de M. CALVIGNAC, directeur du bureau d'étude de la C2A pour chiffrer la 2^e tranche des travaux qui part du lavoir jusqu'au carrefour avec la rue du pressoir. Cette opération sera réalisée courant 2^e semestre 2019. M. le Maire indique que la Région participe au financement à hauteur de 35% soit 57 000 €.

- Un tilleul à côté du poids public sera abattu pour raison de sécurité. Le 2^e tilleul et le platane seront élagués.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Préparation de la soirée des vœux de la municipalité

Ils se dérouleront le samedi 12 janvier 2019 à partir de 19h à la salle des fêtes. La prestation sera la même que l'an passé

avec des tapas.

5. Questions diverses

➤ **Retraite de Régis** : un pot de départ est fixé au vendredi 30 novembre où sont conviés les conseillers municipaux ac-

tuels et anciens ainsi que les présidents d'associations.

➤ **Concours village fleuri** : Rouffiac a obtenu le 3ème prix au concours des villages fleuris pour l'année 2018.

SÉANCE DU 7 JANVIER 2019

1- Portage des repas du CCAS d'Albi – tarif 2019

Délibération 2019-01

Cette année, le prix est fixé à **9.35 € TTC** à compter du 1er janvier 2019 (9.20€ en 2018). Après délibération, le conseil municipal accepte cette notification.

2- Tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet au 01 janvier 2019

Délibération 2019-02

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de

déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Direction Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	1 à raison de 15 h hebdomadaires
Services techniques Agent d'entretien	Agent d'entretien polyvalent	1 à raison de 26 h hebdomadaires
Écoles Agent spécialisé des écoles Maternelles : ATSEM	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^o classe	1 à raison de 24 h hebdomadaires 1 à raison de 24 h hebdomadaires

3. Columbarium – Création de cases supplémentaires

Monsieur le Maire informe le conseil que les 3 cases du columbarium sont désormais occupées. Les premiers devis reçus fixent le prix pour un columbarium de 3 à 4 cases à environ 2000 € TTC. Le conseil municipal décide de mettre l'achat d'un nouveau columbarium au budget 2019. Une demande d'aide sera faite auprès du conseil Départemental dès la réception de nouveaux devis. Le coût pour une concession trentenaire est de 300 €.

4. Aménagement de la salle des fêtes – emprunt de 70 000 € au Crédit Agricole

L'entreprise DCMEV est prête à intervenir. L'architecte doit transmettre le plan définitif du plancher au maçon et au bureau d'étude Bet structure qui doit valider l'étude du plancher et des fondations de la terrasse. Suite au résultat de cette étude, les travaux pourront débuter. Le coût actuel de la terrasse s'élève à 30 601.97 € HT mais il pourrait être majoré en fonction du résultat de l'étude. Le taux total des subventions acté aujourd-

'hui s'élève à 50 % du montant HT.

Délibération 2019-03

Après délibération, le Conseil municipal décide :
ARTICLE 1^{er} : La commune de Rouffiac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;
ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt
Objet : **Aménagement extension de la salle des fêtes**
Montant : **70 000 €**
Durée de l'amortissement : **10 ans**.
Taux : **1.36 %** fixe

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Demandes de subventions à l'état - DETR 2019 :

↳ équipement numérique école

Délibération 2019-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel informatique est à prévoir à

l'école. Cet investissement permettra aux enfants de la classe CM1-CM2 de se familiariser avec ce nouvel outil pédagogique reconnu par l'éducation nationale.

Ce matériel comprend :

- 1 tableau interactif
- 3 tablettes numériques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition dont le montant s'élève à **4 252.50 € HT ;**
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement	
	H.T	TTC		
Équipement informatique	4 252.50	5 103.00	DETR 2019 : 50% du HT :	2 126.25
			Fonds propres :	2 976.75
Totaux	4 252.50	5 103.00	Total moyen de financement :	5 103.00

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de **50% du HT soit 2 126.25 € ;**

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

↳ sécurisation d'une placette au cœur du village – mise en place d'un garde-corps

Délibération 2019-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par mesure de sécurité, il s'avère nécessaire et urgent de mettre en place un garde-corps sur la placette qui se trouve à l'angle de la rue des platanes et de la rue des tilleuls. Cette placette sert de stationnement pour les personnes qui viennent en mairie,

qui se rendent à la salle des fêtes et celles qui déposent leurs enfants à l'école.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le devis dont le montant s'élève à : **18 463.50 € HT et TTC dont TVA = 0€**
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement	
	H.T	TTC		
Garde-corps placette	18 463.50	18 463.50	DETR 2019 : 50% :	9 231.75
			Fonds propres :	9 231.75
Totaux	18 463.50	18 463.50	Total moyen de financement :	18 463.50

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de **50% du HT soit 9 231.75 € ;**

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

6. Soirée des vœux de la municipalité le 12 janvier 2019

La mise en place sera organisée le samedi matin à 9h. Au cours de la soirée, un diaporama avec images des journées citoyennes et cérémonie du 11 novembre sera diffusé. Les anciens élus ayant réalisé 3 mandats ou plus seront mis à l'honneur (13 per-

sonnes). La municipalité leur offrira un trophée réalisé par Guy GENDROT, artisan d'art domicilié à Verdenne commune d'Albi.

7. Journée citoyenne

La date avait été fixée au 25 mai 2019. Une boîte à idées sera mise en place lors de la soirée des vœux afin de collecter de nouvelles idées pour embellir le village.

Quelques idées :

peinture des volets mairie, peinture pressoir, pose plancher poids public, fabrication de décorations de Noël, Le plat principal sera cuisiné sur place. Comme lors des éditions

précédentes, les conseillers se chargeront de fournir les entrées.

8. Questions diverses

➤ Marché gourmand : Monsieur le maire propose d'organiser un marché gourmand ou un marché du pays. La date du vendredi de la fête pourrait être à étudier. Qui se chargera de mener le projet la question est soulevée : mairie ou association(s)

➤ Aménagement de la chicane route : Aménagement de la chicane route du stade : Des bornes plastiques seront mises en place au printemps.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Salle des fêtes** : Lors de la soirée dansante organisée par le Valentino, un excès de condensation a été constaté sur le sol de la salle des fêtes. La

pose d'un extracteur d'air ou d'une ventilation devra être envisagée.

➤ **Nom des routes** : Demande de publication de la carte des

noms de routes. Celle-ci sera mise en ligne sur le site de la commune.

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

1—Demande de subvention au département pour la mise en place d'un garde-corps

Délibération 2019-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du village, la placette située à l'angle de la rue des platanes et de la rue des tilleuls a été rénovée en 2018 par la pose de pavés.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de remplacer le garde-corps actuel qui n'est plus aux normes et en très mauvais état.

Le projet consiste à le remplacer par un garde-corps aux normes qui permettra d'assurer la sécurité des personnes qui fréquentent cette placette et de s'inscrire dans la continuité de l'embellissement du village débuté depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

d'approuver le devis dont le montant s'élève à : **18 463.50 € HT et TTC dont TVA = 0€**

D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;

D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement
	H.T	TTC	
Garde-corps placette à l'angle de la rue des platanes et des tilleuls.	18 463.50	18 463.50	Conseil Départemental 30 % = 5 539.05
			Fonds propres = 12 924.45
Totaux	18 463.50	18 463.50	Total moyen de financement : 18 463.50

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30% du HT soit 5 539.05 € ;**

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

2— Demande de subvention au département pour la réfection du parking de la salle des fêtes

Délibération 2019-07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en parallèle de la 2ème tranche de la réfection de la traverse du village et des travaux d'extension de la salle des fêtes, la rénovation de son parking s'avère nécessaire vu son état de dégradation. Ces travaux permettront de sécuriser les sorties de véhicules et compléteront l'embellissement

de cette partie du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

d'approuver la proposition dont le montant s'élève à : **16 489.67 € HT ;**

D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;

D'adopter le plan de finance-

Dépenses			Moyen de financement
	H.T	TTC	
Réfection parking salle des fêtes	16 489.67	19 787.60	Conseil départemental : 30% du HT : 4 946.90
			Fonds propres : 14 840.70
Totaux	16 489.67	19 787.60	Total moyen de financement : 19 787.60

de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30 % du HT soit 4 946.90 € ;**

d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

3—Demande de subvention au département pour la création du Columbarium

Délibération 2019-08

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la construction d'un columbarium de 3 cases a été réalisée au cimetière communal en 2013 pour un montant total de 1 158.26 € TTC.

Actuellement, ces cases sont occupées il serait donc opportun de réaliser un agrandissement de ce columbarium ou d'en créer un autre. Le choix se porte sur la création de cases supplémentaires.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis. Après étude le Conseil Municipal décide, à l'u-

nanimité :

□ D'approuver le devis dont le montant s'élève à : **4 266.67 HT.**

□ D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;

□ D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement	
	H.T	TTC		
columbarium	4 266.67	5 120.00	Conseil Départemental 30 % du HT =	1 280.00
			Fonds propres :	3 840.00
Totaux	4 266.67	5 120.00	Total moyen de financement :	5 120.00

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30% du HT soit 1 280.00 € ;**

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

4—Réflexion sur le remplacement des projecteurs au stade

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un projecteur est à changer au stade. Après discussion, il s'avère que sur la totalité des 12 projecteurs, un grand nombre présente des problèmes. Un devis a été demandé pour changer l'ensemble des projecteurs en les remplaçant par des projecteurs à LED (plus économique). Le montant s'élève à 6 002, 40€ TTC

Ce projet peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 30%. Une décision sera prise en Conseil Municipal au moment de l'élaboration du budget 2019.

5—Calendrier des réunions de quartiers

Les dates sont fixées au lundi 11 mars à 20h (village) et le mardi 18 mars à 20h (extérieurs). Elles se dérouleront au clubhouse.

6—Organisation de la journée citoyenne

Comme il a été décidé au précédent conseil, elle aura lieu le samedi 25 mai. Des nouvelles tâches sont proposées. Après avoir listé une série de travaux qui pourraient être réalisés lors de cette journée, le Conseil Municipal décide qu'il est nécessaire d'avoir des responsables par équipes de chantier pour préparer en amont cette journée. Les responsables seront désignés lors du prochain conseil

7—Questions diverses

➤ **Réunion associations :** Monsieur le Maire a rencontré les représentants des associations du village le jeudi 31 janvier pour faire le point sur leurs activités et leurs besoins. Des demandes ont été soulevées

concernant la salle des fêtes :

- deux sèche-mains seraient utiles dans les toilettes. Les tarifs vont de 495 € à 1 190 € pour un sèche-mains. L'association Valentino a proposé de participer à l'achat.

- créer une séparation pour isoler les WC de la salle des fêtes
- le problème de la buée dans la salle des fêtes est à nouveau soulevé et discuté.

➤ **Cantine scolaire :** des renseignements vont être demandés à ANSAMBLE, l'entreprise qui livre les repas de la cantine, notamment sur l'utilisation des plastiques pour le conditionnement et le contenu des repas.

➤ **Compactage emprunts existants :** Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'étude qu'il avait demandée au Crédit Agricole dans le but de compacter deux emprunts existants qui courent jusqu'en 2023 à un taux inférieur du taux actuel. Le résultat fait apparaître un gain total d'environ 200 €. Après réflexion aucun changement ne sera effectué.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Marché gourmand** : il pourrait avoir lieu le vendredi de la fête du village. Quelques associations porteront le projet et actuellement prospectent pour se renseigner sur l'organisation de ce marché et démarchent les futurs exposants.

➤ **Bilan locations** : le bilan fait apparaître 1419.30 € pour le

club-house et 1885 € pour la salle des fêtes.

➤ **Antenne Orange** : M. le Maire a été contacté par Orange sur la possibilité d'implanter une antenne sur le territoire de la commune. Un RDV est pris. La position du Conseil Municipal est claire : pas de nouvelle création de support et il préco-

nise l'utilisation de l'existant sur le territoire de la commune.

➤ **Crèche du Séquestre** : des travaux de réfection de la cantine et de la VMC sont prévus au printemps et dureront environ 3 mois ; ces travaux seront réalisés hors ouverture de la crèche pour ne pas perturber l'activité de celle-ci.

SÉANCE DU 4 MARS 2019

1. Vote des taxes locales 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que nous n'avons pas reçu à ce jour la notification de toutes les bases permettant de voter les taux. Néanmoins après quelques simulations, le Conseil Municipal pourrait envisager l'augmentation suivante :

+3% taux Taxe d'habitation

+3% taux foncier bâti

+1% taux foncier non bâti

Après avoir pris connaissance des bases définitives, le conseil municipal validera ou modifiera les taux lors du conseil municipal du mois d'avril.

Convention entre la commune et le département pour des travaux d'ingénierie publique

Délibération 2018-09

Le Conseil Municipal,

- Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

- Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique ;

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation.

Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,

- **ACCEPTE** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention générale

relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

4. Demande de subvention au Conseil Départemental pour éclairage du stade Délibération 2018-10

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal de février, il a été décidé de changer l'éclairage du stade.

En effet, certains projecteurs présentent des problèmes et d'autres sont défectueux et obsolètes. 12 projecteurs sont à renouveler et seront remplacés par des projecteurs à LED (plus économiques).

Monsieur le Maire présente plusieurs devis. Après étude le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le devis dont le montant s'élève à : **6 002.00 HT**

- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;

- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement
	H.T	TTC	
12 projecteurs	5 002.00	6 002.40	Conseil Départemental 30 % = 1 500.60 Fonds propres : 4 501.80
Totaux	5 002.00	6 002.40	Total moyen de financement : 6 002.40

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30% du HT soit 1 500.60 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

5. Cantine école

Des interrogations sur la prestation de la société ANSAMBLE ont été soulevées.

➤ Suppression des plastiques :

Les repas sont livrés et réchauffés au four et servis dans des barquettes en plastique.

La demande à ANSAMBLE a été faite pour que la livraison soit effectuée dans des plats en verre ou en inox. La société a répondu négativement en raison des difficultés de livraison que cela engendrerait (problèmes de poids).

En accord avec le personnel de la cantine, les repas seront transférés dans des récipients inox.

➤ Menus déséquilibrés :

Le problème du manque d'équilibre et du manque de variété a été remonté auprès d'ANSAMBLE. Après vérification les menus semblent équilibrés.

➤ Défauts gustatifs :

Le problème du manque de goût a également été transmis à ANSAMBLE. Un point sera fait la semaine de la rentrée.

➤ Défaut de livraison un jour de neige : 5 écoles n'ont pas été distribuées. Les repas « de secours » ont été servis.

➤ Origine des produits : Les origines des produits nous ont été communiquées.

Des devis seront demandés pour comparer avec d'autres fournisseurs la qualité et le coût d'un repas.

6. Travaux divers

➤ Salle des fêtes : Le bureau d'études a transmis au maçon l'étude. Des sondages ont été faits pour dimensionner les fondations. Le début des travaux (fondations) est prévu mi-avril. Un local technique sera prévu sous la terrasse.

➤ Route du stade - modification de la chicane : Les services de la C2A refusent de poser des bornes car jugées trop fragiles. Il est donc demandé d'élargir les chicanes existantes et, dans un premier temps de nous fournir des murs d'eau pour tester cette modification. Un gendarme couché sera installé après la chicane.

➤ Travaux envisagés pour la journée citoyenne :

- Les barrières bois délimitant le parking de la salle des fêtes sont délabrées. Un muret pourrait le remplacer. Il pourrait être réalisé lors de la journée citoyenne.

- Peintures à l'école (préau).
- Peinture des volets de la mairie.

- Peinture du pressoir.

- Piquage des joints d'un muret près de la mairie.

- Fin de la pose des pavés au lavoir

- Nettoyage du petit patrimoine (calvaires,...).

- Entretien des espaces verts.

- Pose des filets au stade.

- Intendance

- Nettoyage salle des fêtes

- Création de décorations de Noël

Des responsables ont été affectés pour chaque atelier.

7. Questions diverses

➤ Grand débat : deux courriers de doléances au grand débat ont été déposés à la mairie. Ils ont été transmis à la préfecture.

➤ Voisins vigilants : Une famille rouffiaquoise a demandé que la mairie communique autour du service « voisins vigilants ». Monsieur le maire propose de contacter la gendarmerie pour connaître l'efficacité réelle d'un tel dispositif et si celui-ci est adapté à une commune comme Rouffiac.

➤ Ecole :

Tableau interactif : le projet est validé. La mise en place est en cours.

Les ordinateurs pour les enseignants seront livrés rapidement.

Des stores ont été posés. Il en manque 2 qui seront posés ultérieurement.

Sortie à Micropolis : Coût du transport : 485€ : accord du Conseil municipal

➤ Pigeons : une battue aux pigeons sera programmée en fonction de la disponibilité des chasseurs.

➤ Randonnée : une randonnée vélo est organisée par le stade bordelais le 30 mai 2019. Elle empruntera la Route Départementale 84.

➤ Locations salle des fêtes : au vu de l'utilisation de la salle des fêtes, il en ressort une forte utilisation par les associations rouffiaquoises. Les locations payantes sont exclusivement faites par les gens de la commune.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

1. Vote des taxes locales 2019

Délibération 2019-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions en vigueur en vue de fixer les taux pour recouvrir les im-

pôts locaux. Il soumet plusieurs simulations au Conseil Municipal. Après délibération, celui-ci décide d'appliquer un taux de 3% sur les taxes d'habitation et le foncier bâti et de 1% pour la taxe sur le foncier non bâti.

- **Taxe d'habitation passe de : 8.05 % à 8.29 %**
- **Taxe foncier bâti passe de : 12.82% à 13.20 %**
- **Taxe foncier non bâti passe de : 74.85 % à 75.60 %**

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Habitation	758 600	8.29 %	62 888
Foncier bâti	442 400	13.20 %	58 397
Foncier non bâti	30 600	75.60 %	23 134
TOTAL			144 419

Ces taux seront appliqués lors du vote du budget 2019.

2. Vote du compte de gestion du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-12

3. Vote du compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-13

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui fait apparaître les données suivantes :

Recettes de fonctionnement : 5 903.30€

Dépenses de fonctionnement : 4 940.32 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice de 962.98 €.

Recettes d'investissement : 63 715.00 €

Dépenses d'investissement : 44 869.77 €

Excédent d'investissement de l'exercice de 18 845.23 €.

Résultat total de clôture 2018 de 19 808.21 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian LAFON, 1^{er} adjoint, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

5. Affectation des résultats du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget photovoltaïque fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

□ Résultat cumulé au 31 Décembre 2017 : + 19 715.00

□ Résultat de l'exercice 2018 : - 869.77

Résultat comptable cumulé au 31/12/2018: + 18 845.23

Excédent de financement au 31.12.18 + 18 845.23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

□ Rappel du résultat cumulé au 31/12/17 : - 150.00

□ Résultat de l'exercice 2018 : + 1 142.98

Résultat comptable cumulé au 31/12/18: + 962.98

Le résultat à affecter est positif : + 962.98 €

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Transfert d'une avance du budget annexe photovoltaïque vers le budget principal

Délibération 2019-15

Par délibération 18-2017 en date du 03 avril 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté la création d'un budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE », soumis à l'instruction comptable M4 et assujetti à la TVA.

Par délibération 06-2017 en date du 6 février 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté un plan d'amortisse-

ment sur douze ans pour l'emprunt relatif à l'installation de panneaux photovoltaïque contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Considérant que le budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » est en excédent au 31 décembre 2018, Considérant que cet excédent n'a plus lieu de rester sur le budget annexe, il est proposé de transférer une partie de cette somme vers le budget principal.

Pour cela, il est proposé de

prendre en charge par le budget principal une partie de cet excédent à hauteur de 35 % du capital restant dû de l'emprunt contracté. Cette somme s'élève à 46101.23 € au 31-12-2018 soit un montant à reporter au budget principal de 16135.43 €.

Le budget principal reversera cette somme par le biais d'un remboursement sur la durée restante de l'emprunt n° 00001030135, à savoir onze ans.

Un nouveau tableau d'amortissement s'établit comme suit :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT						
Année	Capital amorti	Intérêts		Année	Capital amorti	Intérêts
2019	1380.95	193.62		2025	1483.41	91.16
2020	1397.52	177.05		2026	1501.2	73.37
2021	1414.29	160.28		2027	1519.22	55.35
2022	1431.26	143.31		2028	1537.45	37.12
2023	1448.43	126.14		2029	1550.9	18.67
2024	1465.81	108.76				
				Total	16135.43	1184.84

Après discussion et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le budget annexe à verser une avance remboursable de 16 135.43 € au budget principal,

Dit que le remboursement de l'avance doit s'effectuer durant

la période de l'emprunt soit jusqu'en 2029,

7. Vote du budget primitif annexe photovoltaïque 2019

M. le Maire expose aux conseillers la proposition de budget primitif 2019. Il s'équilibre à

7 127.60 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 24 226.18 € en recettes et dépenses d'investissement. Le conseil municipal, sous la présidence de Michel TREBOSC, Maire, approuve ce budget à l'unanimité.

8. Vote du compte de gestion de la commune 2018 : Délibération 2019-16

9. Vote du compte administratif de la commune 2018: Délibération 2019-17

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui fait apparaître les données suivantes :

Recettes de fonctionnement : 368 593.67 €

Dépenses de fonctionnement : 291 225.87 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice de 77 367.80 €.

Recettes d'investissement : 45 112.38 €

Dépenses d'investissement : 53 729.96 €

Déficit d'investissement de l'exercice de - 8617.58 €.

Résultat total de clôture 2018 avec les excédents reportés de 44 190.93 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian LAFON, 1^{er} adjoint, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 : *Délibération 2019-18*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de la commune fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

□ Résultat cumulé au 31 Décembre 2017 :	- 24 559.29
□ Résultat de l'exercice 2018 :	+ 15 941.71
Résultat comptable cumulé au 31/12/2018:	- 8 617.58
Déficit de financement au 31.12.18	- 8 617.58 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

□ Rappel du résultat cumulé au 31/12/17 :	+ 58 763.73
□ Part affectée au besoin de financement 2018 :	- 24 559.29
□ Résultat de l'exercice 2018 :	+ 18 604.07
Résultat comptable cumulé au 31/12/18 :	+ 52 808.51

Le résultat à affecter est positif et supérieur au besoin de financement : + 52 808.51 €

10. Vote du budget primitif 2019

M. le Maire expose aux conseillers la proposition de budget primitif 2019. Il s'équilibre à 345 853 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 254 035.39 € en recettes et dépenses d'investissement. Le conseil municipal, sous la présidence de Michel TREBOSC, Maire, approuve ce budget à l'unanimité.

Voir tableau en page suivante

11. Vote des subventions aux associations **Délibération 2019-19**

Lors du vote du budget communal de ce jour, le Conseil Municipal a souhaité allouer une subvention à chaque association de la commune pour l'année 2019.

Après délibération, il a décidé d'attribuer une aide de 115€ à chaque association pour une somme totale de 1 495 €.

12. Adhésion CAUE 2019 **Délibération 2019-20**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDÉRANT que la commune de ROUFFIAC souhaite renforcer son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Tarn, organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

□ autorise Monsieur le Maire à :
signer le bulletin d'adhésion au C.A.U.E. du Tarn,
verser au C.A.U.E. la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2019 à 128.40 €,

13. Réfection plafond salle des fêtes et éclairage – demande de subvention au département

Délibération 2019-21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à

l'incident qui s'est produit le 6 mars 2019 (chute d'une partie du plafond de la salle des fêtes) il est nécessaire de refaire urgemment le plafond de la salle par mesure de sécurité. Cette salle est très occupée toute l'année par les associations de la commune qui l'utilisent pour certaines toutes les semaines et par des résidents de Rouffiac qui la louent pour des fêtes de famille. A ce jour, et suite à ce sinistre une partie de la salle est condamnée pour assurer une bonne sécurité des personnes qui la fréquentent.

Cette réfection permettra d'améliorer l'isolation de la salle et de remplacer les vieux éclairages par des luminaires à Led beaucoup plus économiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

□ d'approuver la proposition dont le montant s'élève à :
7 796.40€ HT ;

□ d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;

□ D'adopter le plan de financement suivant :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Charges générales	71 305.21	Produits des services	34 249.43
Charges de personnel	121 846.65	Impôts et taxes	156 976.24
Atténuation de produits	63 332.49	Dotations, participations	96 593.27
Charges de gestion courante	32 426.26	Atténuation charges	4 328.46
Charges financières	2 315.26	Autres produits de gestion courante	8 414.96
Charges exceptionnelles	-	Produits financiers et exceptionnels	9 267.58
Opérations d'ordre		Excédent de fonctionnement reporté 2017	34 204.44
Total	291 225.87	Total	344 034.38
		Excédent de fonctionnement	52 808.51
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Déficit d'investissement reporté	24 559.29	Virement du fonctionnement	33 067.14
Capital emprunt	10 360.56	F.C.T.V.A	8 908.32
Travaux à l'école	11 065.30	Taxe aménagement	6 621.22
Téléphones	602.29	couverture en besoin de financement	24 559.29
Equipements divers	3 768.00	Participation voies et réseaux	669.35
Fontaine	771.48	Subvention départ école	979.68
Raccordement EDF SDF club house	2 603.04	Fontaine	771.48
		Raccordement EDF SDF club house	2 603.04
Total	53 729.96	Total	78 179.52
Déficit d'investissement	8 617.58		
Résultat de clôture 2018 : 44 190.93			
BUDGET 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Charges générales	87 500.00	Produits des services	34 403.07
Charges de personnel	118 770.00	Impôts et taxes	168 141.00
Attenuation de produits	56 832.00	Dotations, participations	81 108.00
Charges de gestion courante	33 105.00	Atténuation de charges et travaux en régie	10 480.00
Charges financières et exceptionnelles	3 033.62	Autres produits de gestion courante	7 000.00
Virement à la section d'investissement	46 612.38	Produits financiers et exceptionnels	530.00
Dépenses imprévues	-	Excédent de fonctionnement reporté 2017	44 190.93
Total	345 853.00	Total	345 853.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Déficit d'investissement reporté	8 617.58	Virement du fonctionnement	46 612.38
Capital emprunt	17 055.00	Couverture en besoin de financement	8 617.58
Capital transfert budget photovoltaïque	1 380.95	F.C.T.V.A	6 000.00
Travaux en régie	10 000.00	Taxe aménagement	16 291.00
Assainissement	4 000.00	Transfert somme budget photovoltaïque	16 135.43
Travaux à l'école	1 561.02	SDF subv Département	2 410.00
Salles fêtes -préau bois salle de réunion	41 700.00	Travaux à l'école subv état	10 790.00
Salle des fêtes - terrasse	54 600.00	Travaux à l'école subv Département	2 045.00
Salle des fêtes - plafond	32 000.00	Travaux à l'école subv réserve parlementaire	6 474.00
Salle des fêtes -réfection parking	19 800.00	SDF préau bois salle de réunion subv état	8 600.00
Travaux divers	1 000.00	SDF préau bois salle de réunion subv Département	10 413.00
Equipements divers	3 507.46	SDF terrasse subv état	11 359.00
Eole numérique	5 103.00	SDF terrasse de réunion subv Département	11 358.00
Garde-corps placettes	18 465.00	SDF plafond subv Département	6 000.00
Columbarium	5 120.00	SDF réfection parking subv Département	4 946.00
Eclairage stade projecteurs	6 010.00	Ecole numérique subv Etat	2 126.00
Création réseau pluvial partiel	3 000.00	Garde-corps placettes subv Département	5 539.00
Achat matériel -tondeuse-nettoyeur HP- etc	10 000.00	Garde-corps placettes subv Etat	5 539.00
Dépenses imprévues	11 115.38	Columbarium subv Département	1 280.00
		Eclairage stade projecteurs subv Département	1 500.00
		Emprunt	70 000.00
Total	254 035.39	Total	254 035.39

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépenses		Moyen de financement	
	H.T	TTC	
Faux-plafond fournitures et pose	20 828.01	24 993.61	Conseil départemental : 30% du HT : 7 796.40
Remplacement de tout l'éclairage	5 160.00	6 192.00	Fonds propres : 23 389.21
Totaux	25 988.01	31 185.61	Total moyen de financement : 31 185.61

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30 % du HT soit 7 796.40 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

15. Création poste ATSEM principal 1^o classe **Délibération 2019-23**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire indique qu'un d'agent spécialisé principal des écoles maternelles (ATSEM principal) de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'agent spécialisé principal (ATSEM principal) 1^o classe des écoles maternelles.

La délibération du Conseil Municipal du 01/12/2008 fixe le taux de promotion d'agents promouvables à 100%, l'agent peut donc être promu.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 26 mars 2019.

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents

- de créer un poste d'agent spécialisé principal (ATSEM principal) 1^o classe des écoles maternelles avec effet au 01/07/2019.
- de modifier le tableau des emplois.

16. Questions diverses

➤ Route du stade : pour réduire la vitesse sur cette route, une chicane a été installée en arrivant du stade et un rond-point à la gauzide. Si le rond-point oblige les véhicules à ralentir dans un premier temps, il s'avère qu'ils augmentent leur vitesse par la suite ; d'où la nécessité de créer des aménagements pour éviter ce risque. La mise en place de « gendarmes couchés » ou de « coussins berlinois » pourrait répondre à cette problématique. La chicane devra également être modifiée pour faire mieux ralentir les véhicules. Les services de la C2A ont transmis des propositions qui méritent d'être améliorées. Un rendez-vous sera acté rapidement pour affiner la proposition.

➤ Journée citoyenne : une réunion de préparation aura lieu le 30 avril à 18h avec les

SÉANCE DU 20 MAI 2019

1. Organisation de la journée citoyenne

Malgré des prévisions météorologiques qui s'annoncent plutôt défavorables, il est décidé à ce jour de maintenir l'organisation. La décision définitive sera prise jeudi en fonction de l'évolution de la météo.

Ateliers possibles :

- Peinture du poids public : à protéger par un barnum et bâche en cas de pluie et préparation des traverses dans l'atelier du stade.
- Dépose du plafond de la salle

des fêtes : louer 2 nacelles d'intérieur et trouver des remorques pour évacuer les déchets vers la déchetterie.

- Peintures extérieures – lasures (pressoir, bancs poubelles, jardinières).

Espaces verts (plantations, désherbage manuel, nettoyage)

- Atelier décoration pour la période de Noël

- Entretien du stade : (nettoyage, élagage de la haie, création d'une dalle en béton).

- Création au cimetière du socle du futur columbarium.

- Terminer la pose de pavés place du lavoir.

- Suite des travaux à la Fontaine de Néraillé.

- Fabrication et pose du portail de l'atelier sous la place du lavoir.

2. Travaux salle des fêtes

- Terrasse arrière :

Les fondations sont en cours de réalisation. Celles du mur arrière doivent être renforcées. Au vu des derniers devis, le budget nous donne la possibilité d'agrandir le préau et de couvrir la terrasse jusqu'à la deuxième fenêtre. Le conseil approuve cet agrandissement.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2019

- Faux plafond :

Le début des travaux est prévu la 2^{ème} semaine de septembre. Durée : 4 semaines.

Un mail sera envoyé aux associations indiquant l'indisponibilité de la salle jusqu'à fin octobre.

Concernant le sinistre, l'expert mandaté par notre assureur « GROUPAMA » met en cause la société qui a installé des panneaux photovoltaïques. L'installateur conteste cette expertise. Une négociation est en cours.

3. Travaux voirie

- Traversée du village :

Une visite du chantier a été effectuée en préalable de la réunion avec l'ensemble du conseil municipal. Dans le cadre du contrat de ruralité, une de-

mande de subvention sera demandée pour la deuxième tranche de la rénovation de la route traversant le village. Un devis sera établi par le service voirie de la C2A.

- Ralentissement route du stade :

Monsieur CALVIGNAC directeur du Bureau d'Etude du service voirie de la C2A est venu étudier le chantier. Les travaux envisagés sont :

Aménagement de la chicane du stade : élargissement de 1m de part et d'autre.

Pose de 2 gendarmes couchés entre la chicane et le rond-point.

Coût de l'aménagement : 10 000 € TTC

Par 8 votes pour et 4 abstentions, le conseil municipal déci-

de de réaliser ces travaux.

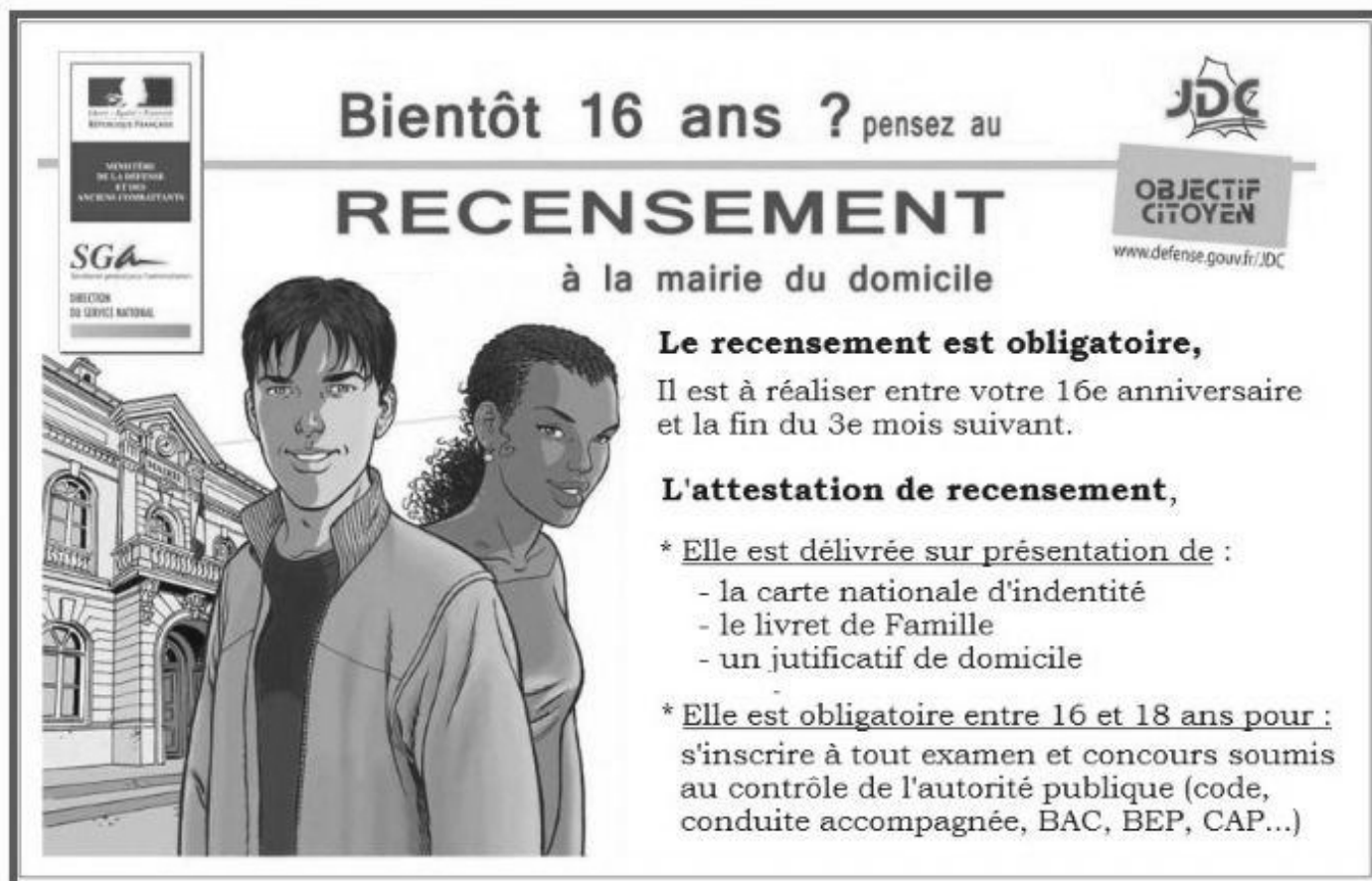
Questions diverses

- **Permanence électorale** : pour les élections européennes du dimanche 26 mai, un tableau de permanence est mis en place. Chaque conseiller choisit un créneau horaire pour la tenue du bureau de vote.

- **Battue aux pigeons** : l'information aux habitants n'a pas été diffusée correctement et quelques villageois ont montré leur désapprobation. La battue avait été déclarée en préfecture.

- **Columbarium** : La subvention ayant été accordée, la commande d'un columbarium de 9 cases a été passée. Il sera posé dans l'alignement du précédent.

- **Eclairage du stade** : Les travaux ont été commandés.



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: JDC, OBJECTIF CITOYEN, www.defense.gouv.fr/JDC, SGA, DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

VIE AU VILLAGE

Lancement des visites du jury du concours "Villes et Villages Fleuris"

Christophe Ramond, président du Conseil départemental et Gilles Turlan, président du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ont donné une conférence de presse le lundi 1er juillet à 17h à la mairie de Rouffiac.

L'objectif était de lancer officiellement les visites estivales des communes par les membres du jury dans le cadre du concours départemental du Tarn du label « Villes et Villages Fleuris ».

Michel Trébosc et Séverine Peintre, conseillère municipale, ont accueilli la délégation conduite par Maryline Lherm, conseillère départementale et maire de Lisle-sur-Tarn, José Alves responsable en espaces verts et fleurissement, Corinne Garcia, responsable cadre de vie et voirie à Saint Sulpice et enfin Nathalie Amiot, paysagiste en charge de l'animation du concours pour le CAUE.



Le jury est essentiellement composé de professionnels du paysage et du fleurissement qui mettent au service des communes leurs compétences et leur savoir-faire, pas seulement dans le domaine du végétal, mais aussi en matière d'amélioration du cadre de vie et de valorisation de l'espace public. Ils les conseillent dans leur démarche d'aménagement durable des paysages.

25 communes sont inscrites et le calendrier des visites estivales s'étale du 26 juin au 11 juillet. 8 circuits sont prévus. Ce 1^{er} juillet, le 3^e circuit démarrait avec la visite des communes de Montgaillard, Rabastens,

Parisot et pour finir Rouffiac. Les communes sont classées par catégories : Rouffiac concourt avec Saint Salvy de la Balme, et Denat dans la catégorie de 500 à 700 habitants. La remise des prix se déroulera entre le 15 octobre et le 1er décembre.

Après la conférence de presse, la visite du jury a duré environ 1h30, toujours dans une position de conseil. La grille d'évaluation inclut maintenant la mise en valeur du patrimoine végétal au sens large, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles mais aussi le cadre de vie.

Sur notre commune, Séverine Peintre est très sensibilisée au fait d'avoir une commune propre et fleurie. Nicolas Courtial est l'unique agent municipal en charge des espaces verts. Pour l'épauler, les habitants ont mis la main à la pelle lors de la 5^e journée citoyenne (création d'un massif de lauriers dans le nouveau lotissement, fleurissement du lavoir de Gaurèle, élagage du carrefour du bois de Mathieu etc...).

La visite du jury a été riche en échanges et la réhabilitation du poids public très appréciée. Retenons quelques conseils de la part des techniciens : ne pas tailler les mûriers platanes, mettre en place des plantes adaptées au sol qui ne demandent pas beaucoup d'eau comme le grenadier, arroser l'olivier du rondpoint de la Gauzide abondamment car il faut au moins 2 ans pour que ses racines s'ancrent dans le sol.



Les jurés sont ensuite tenus d'établir des rapports de visite qui seront envoyés aux élus afin de savoir ce qu'il faut mettre en œuvre pour évoluer.

VIE AU VILLAGE

Spectacle de fin d'année : Regards croisés danse hip hop et théâtre

Les élèves ont présenté leur spectacle de fin d'année mardi 2 juillet à la salle des fêtes devant une centaine de personnes, parents, grands-parents et membres du conseil municipal invités à cette occasion.

Isabelle Tzanavaris, enseignante et directrice de l'école était aux manettes à la régie. Au programme une berceuse africaine interprétée par tous les élèves et une danse acrobatique exécutée avec souplesse et légèreté par les élèves de CP et les CE1 de Claire Pierre.



Pour finir, une pièce de théâtre rythmée de danse hip hop, interprétée par les élèves de CE2, CM1 et CM2, a séduit le public par son originalité. Le thème est une appréhension du passage en classe de 6^e. La directrice explique ce choix : « Parmi une valise de livres, mes élèves ont eu un coup de cœur pour le texte « J'ai trop peur » de David Lescot. Dans le cadre d'un projet éducatif, Bérengère Déméautis, comédienne, les a initiés pendant seulement trois séances aux jeux de scène et réalisé la mise en scène. Djamel Koob, professeur de danse, les a initiés au hip hop en une seule séance. Je trouve que les regards croisés sont toujours très porteurs pour les élèves. J'avais un peu le trac car la répétition n'était pas bonne mais le résultat sur scène était super ! »

Les élèves ont montré beaucoup d'intérêt et certains ont même dévoilé un futur talent de danseurs et de comédiens.



Isabelle Lafon, présidente de l'Association de parents d'élèves, a pris la parole pour les remerciements d'usage et a invité tous les parents à se réunir le 6 septembre pour l'assemblée générale afin de fonctionner « pour le meilleur et ensemble ».

VIE AU VILLAGE

Un marché gourmand pour commencer la fête

Nouveauté cette année, la mairie, l'Association de parents d'élèves, Couleurs de Rouffiac 81 et le Comité des fêtes ont organisé un marché gourmand. Vendredi 28 juin, à partir de 19h00 sur la place du pressoir, viandes de bœuf, porc, canard et poulets fermiers, escargots, fromages, légumes et vin ont été vendus et ont pu être dégustés sur place. Chacun a pu composer son repas avec les produits des producteurs.



Une dizaine de producteurs étaient présents, parmi lesquels Jean-François et Bruno Cassar, agriculteurs et producteurs de viande de la ferme Cassar, ravis de participer à ce premier marché gourmand à Rouffiac comme ils le font depuis plusieurs années à Lombers, Castres et Mazamet.

Ils sont présents le samedi matin au marché couvert à Albi. Le magasin de la ferme Cassar est ouvert tous les jours (sauf le dimanche) de 8h à 12h et de 14h à 18h à La Durantié 81120 Lombers au 05 63 45 55 69 et au 06 13 21 64 23 ou sur le site www.lafermecassar.fr

Michel Grivel, l'unique producteur de fruits de saison domicilié au lieu-dit Rieunau à Rouffiac s'est inscrit le jour même. Il est venu à bord d'un splendide véhicule qu'il loue pour les grandes occasions. Il a vendu des cerises « van » sur place. La saison des pêches commence de juin à septembre, bientôt les abricots. Les poires et les pommes arriveront à partir de septembre.

Vente directe à la propriété, le soir à partir de 17 h 30 du lundi au vendredi, le samedi sur rendez-vous au 05 63 38 92 51. Marchés locaux, place Sainte-Cécile à Albi le samedi matin.

Des vins rouges et blancs IGP Côtes du Tarn ont été proposés par Guy Fontaine, vigneron indépendant du domaine « Les vignes de Garbasses ». Il pratique une méthode de vinification naturelle favorisant l'extraction des arômes. Par ces fortes chaleurs, le rosé "Osé", a été très apprécié. *Vente au domaine Le bousquet 81500 Cabardès du lundi au samedi dès 16h sur RDV dimanche et jours fériés au caveau 05.63.42.02.05 ou vignesdesgarbasses@orange.fr et sur le site www.vignesdesgarbasses.fr*



Des brochettes de fruits frais fraises et melons et des beignets de légumes étaient proposés par la famille Palaffre *GAEC de L'Oustalnu à 81120 Lombers au 06.70.42.77.70.*

Des escargots à l'ail rose de Lautrec !

Et du pain de la boulangerie de Carlus !

La fête de Rouffiac s'annonçait bien avec des divertissements, des saveurs et des étals chargés de produits régionaux et la bonne humeur avec des producteurs locaux.

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Créée en 2012, bilan de nos activités, nos projets, ...

2012

- Mise en place du vitrail à l'église(atelier Marion)et de la grille de protection – sur le parvis (Guy Gendrot)
- Animation "journées du patrimoine"

2013

- Installation de panonceaux sur l'histoire de la commune : château, église et travail
- Journées du Patrimoine :
- Découverte du château d'eau, randonnée avec RTL, reconstitution d'une école d'autre-fois
- Action scolaire : découverte des pigeonniers et du petit patrimoine rural
- Concert de Robert Graczyk: histoire du Jazz
- Concert de Noël avec Mélodie'n'sol de Marssac

2014

- Tenue d'un stand au vide-grenier du 14 septembre: les activités de l'association
- Manifestation du 11 novembre (intervention des enfants de l'école lecture lettres d'Emile Puel et exposition)
- 11 novembre Inauguration de la fontaine et de la plaque "Lilian Doire"
- 14 décembre concert de Noël avec les chorales l'Acanthe et Chante Vère.

2015

- Edition recueil et albums photos (école et communion)
- Mise en place du panneau à la croix de Maussans sur le sentier de randonnée
- Participation aux travaux de l'église
- Concert de Noël – chœur vocal Arioso Christine Caner

2016

- Travaux de recherches (photos école – dernier album)
- Participation aux travaux intérieurs de l'église
- Nuit des églises avec Gospel Quartet +
- Commémoration du 11 novembre
- Concert de Noël avec le Pupitre et les chœurs d'Arthès

2017

- Participation financière aux travaux de la

fontaine de Néraille. Louis Carayon réalise la grille de protection qui est mise en place .

- Participation à la rénovation de la croix du village
- Nuit des églises le 1er juillet avec "*les Harpes de Taranis*"
- Commémoration du 11 novembre
- Travail avec les élèves
- Concert de Noël le 9 décembre Nadalets Nou Sòrres Triò et Atelier de chant de la MJC de Graulhet – JL et N. Vézinet conteurs

2018

- Participation aux travaux de réfection de la fontaine de Néraille, et du poids public
- Travail de recherche sur le petit patrimoine (lavoirs, ...),
- Mise en place d'une boîte à livres à la mairie,
- Organisation le 11 novembre 2018 du centenaire de l'armistice de la grande Guerre. Une exposition a été ouverte à la mairie sur une semaine), le Militarial de Boissezon nous a prêté quelques objets. Un classeur reprenant les fiches militaires de tous les mobilisés de Rouffiac . 2018 clôture le travail entrepris depuis 2014 sur la guerre 14/18. Des travaux de recherche avec l'aide de certaines familles ont permis d'éditer plusieurs livrets sur Emile Capus, Jean-Auguste Biau, Emile Puel, Léopold Papaïx, les Maurel, et "en souvenir des 16 enfants du village"Ces documents étaient également exposés.
- Concert de Noël 9 décembre – Jean Pradelles et chorale Grain de Phonie

Projets 2019

- Participation aux travaux de réfection de la fontaine de Néraille, du poids public
- Travail de recherche sur le petit patrimoine (lavoirs, ...),
- Travail sur les cartes postales anciennes du département,
- Embellissement du village,
- Participation à la commémoration du 11 novembre 2019,
- Concert de Noël - 8 décembre 2019 avec la chorale OCCEA du Séquestre

Au total, grâce à la générosité des rouffiacois et de leurs amis, c'est la somme de 8850 euros qui a été investie pour la mise en valeur du village et de son patrimoine. Merci à tous!

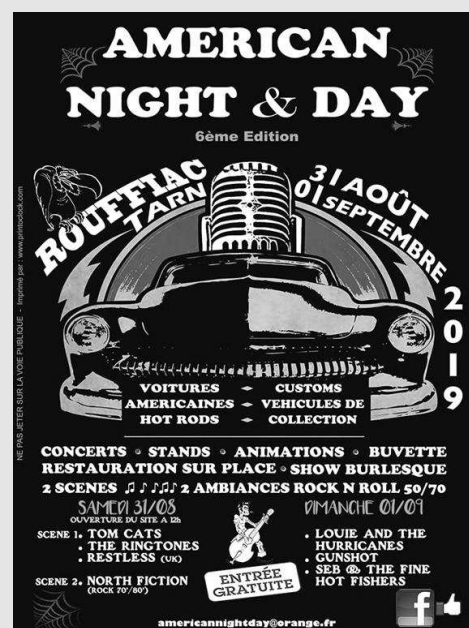
LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION AMERICAN NIGHT & DAY

American Night and Day organise pour la 6ème année un rassemblement de voitures américaines et de voitures de collections les 31 Août et 01 Septembre au cœur de notre village avec 7 concerts sur les 2 jours. Avec une nouveauté cette année une deuxième scène sera installée sur la place des marronniers sur le thème Rock 70

Restauration avec jambon braisé au feu de bois, bière Artisanale, frite fraîche, saveur du Tarn, sandwich Américain, crêpe au feu de bois et buvettes sont prévues sur place.

Entrée gratuite.



Samedi 31 août 2019 :

Ouverture du site à 12H00 avec l'arrivée des voitures, plusieurs stands vous proposeront des articles pin-up, coutellerie, bijoux, barbiers, coiffeuses, déco, , etc...

16H00 --> Démonstration de Burn-out.

17H00 --> Pole dance

18H00 --> Défile de pin up

18 h 30 --> Chair dance

19H00 --> Tom -cats

20 h 30--> Show burlesque

21 h 00--> The Ringtones

22 h 00--> Deuxième scène avec North fiction

23 h 30 --> Restless (Londres)

Dimanche 1 septembre :

Ouverture du site à 8H00

8 h 00 à 10 h 00 Petit-Déjeuner Tripous 5€ (sans réservation)

11H30 --> Louie And the hurricanes

13H00 --> Seb @ the fine hot fishers

15H00 --> Remise des prix

15H30 --> Burnout (ouvert à tous)

16 h 00 ---Gunshot

L'association souhaite vous faire partager cette ambiance américaine des années 1950.

A cette occasion, le village sera fermé par arrêté préfectoral. Nous invitons tous les riverains à respecter cet arrêté pour le bon déroulement de la manifestation. En vous remerciant.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Le Président : Gérard Fau

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DE L'AMITIÉ

Du changement au sein du conseil d'administration, nos deux trésoriers qui géraient les finances depuis une quinzaine d'années avec beaucoup de sérieux, ont décidé de passer la main et de ce fait Messieurs BOUSQUET Maurice et AMIEL Denis ont été remplacés par Madame MOURET Bernadette et son adjoint Monsieur DUREL Christian qui vont maintenant tenir les liens de la bourse.



L'ancien trésorier et la nouvelle trésorière

Nos rencontres mensuelles sont toujours un succès et en plus des jeux, de la belote et la pétanque, et suivant les caprices du temps une petite randonnée est effectuée autour du village.

A l'issue de l'Assemblée générale après avoir dégusté la galette des rois un nouveau couple royal à été plébiscité pour l'année 2019, il s'agit de Madame ALARY Raymond et Monsieur PELOFFY Michel.



Couple royal 2019



Le Président occupé (Ouverture d'un œuf d'Austruche avec un marteau)

Notre voyage nous a conduit à visiter un parc Australien dans le Minervois, ou après la visite du parc nous avons dégusté une omelette d'œufs d'autruche, et le président a fait preuve de dextérité pour briser délicatement la coquille avec un marteau.

Deux mois de répit pour se tenir à l'abri des grosses chaleurs et nous repartirons dans la bonne humeur.

Bonnes vacances à tous

Le conseil d'administration

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Après une belle soirée de réveillon, le 31 décembre 2018, le Comité a décidé de prendre une « année sabbatique ». Nous n'organiserons pas de réveillon pour fin 2019.



Nous vous donnons rendez-vous le 31 décembre 2020.

Fin avril, les 2 Enchanteurs, avec un spectacle toujours renouvelé, ont permis aux personnes présentes de passer une très agréable soirée, l'aligot-saucisses étant toujours de mise.



Nouveauté pour le week-end de la fête cette année, un marché gourmand le vendredi.

Organisation conjointe de plusieurs associations (A.P.E. , Couleurs de Rouffiac, Comité des fêtes).

11 exposants ont permis aux personnes présentes de choisir leurs menus, et de le déguster sur place. Possibilité aussi, d'emporter chez soi.

Le samedi, a cette année été une belle réussite. Yannick LUCHE pour la partie musette et Music Story ont animé la soirée.



Nous remercions les jeunes bénévoles, et les nouvelles personnes qui nous ont rejoint cette année pour l'organisation de la fête.

Votre boîte aux lettres vous informera de nos prochaines manifestations.

Le Comité des fêtes.

LA VIE ASSOCIATIVE

ROUFFIAC TEMPS LIBRE

Randonner c'est marcher, se balader pour le plaisir, la santé et la convivialité mais aussi l'envie de visiter, de découvrir ces sentiers, paysages et villages si proches ou plus lointains .

Randonner c'est prendre le temps de regarder autour de soi, de faire 6, 8 ou 15 kms sur les chemins, de pique niquer au frais et de partager les spécialités des uns et des autres.



Notre association prépare le programme 2019 de septembre à décembre, une quinzaine de randos , urbaine à Toulouse, viticole pour le primeur, un séjour découverte en Corrèze en septembre et notre A.G. gourmande et festive fin novembre.

Le delta de l'Ebre et la Catalogne du sud nous accueillait pour 1 semaine à la mi-mai et la visite de la belle ville de Tarragone .



Notre association vient de rebaliser les 9,5kms du circuit du Puech de Mourens pour la FFRP81 et le Grand Albigeois.

Rien de plus facile que de venir découvrir le club pour une rando douce du lundi ou du mardi ou pour une sortie du dimanche. Les programmes sont affichés sur le panneau du parking de l'école

Pour nous joindre et en savoir plus : Dany Burnier 05 63 54 74 82 ou Annie Bertrand 05 63 54 66 27

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Quand SPORT rime avec convivialité Club de Gymnastique volontaire de ROUFFIAC



Une saison 2018-2019 dans la continuité



Des adhérentes et adhérents assidus et motivés

Une animatrice diplômée qui nous propose des séances variées :

Cardio, renforcement musculaire, step, stretching, relaxation

Des séances accompagnées de matériel mis à disposition :

Elastiques bands, ballons paille, bâtons, altères, fit-ball, gliding

Venez nous rejoindre à partir du jeudi 12 septembre 2019 à 19h30 au Club house à côté du stade.
(lieu exceptionnel en raison des travaux à la salle des fêtes jusqu'à fin octobre)

Deux séances d'essai vous sont proposées, venez tester en toute simplicité
Coût de la licence pour la saison : 85 €

Pour information, nous organiserons les manifestations suivantes pour maintenir le Club de gym dans le village :

La **Bourse aux vêtements/jouets (1^{er} décembre 2019)** et une **Randonnée nocturne** encadrée dans Rouffiac avec **soupe au fromage au printemps 2020**

Au plaisir de vous accueillir parmi nous pour pratiquer la gymnastique dans la convivialité et la bonne humeur.

Salutations gymniques,
La Présidente,

Le Bureau :

Marie-Laure ALPIN – Présidente (06 81 60 71 49)

Céline GONTHIER – Trésorière (06 79 85 49 60)

Laetitia VILA – Secrétaire

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION ROUFFIAC THEATRE



Les deux premières représentations de la "Piazzetta du café" de Bernard Jolibert ont eu lieu à la salle des fêtes de Rouffiac en janvier devant un large public. A l'extérieur, nous avons également joué, le 5 avril à Lagrave pour le Printemps de Rouffiac et le 27 avril au "Tortill'Art" à Saint-Amans-Soult pour Amnesty International.

Trois autres représentations sont prévues le 18 octobre pour le COS Albigeois à Arthès, le 27 octobre à Poulan pour le Canis Club et le 3 novembre à l'auditorium de la Grande Motte pour l'association "Enfance et Partage".

Notre assemblée générale s'est déroulée le 2 mai, la constitution du bureau reste inchangée. A partir du mois de septembre nous commencerons les répétitions d'une nouvelle pièce "Un fil à la patte" une comédie en trois actes de Georges Feydeau. Trois nouveaux personnages devraient nous rejoindre à l'occasion.



Lagrange a accueilli le Printemps de Rouffiac du 5 au 7 avril, en raison de problèmes techniques qui ont affecté la salle de Rouffiac.

Les jeunes de la troupe du foyer de Cunac ont participé avec une pièce interactive qui s'adressait aux enfants, mise en scène par Corinne Besses et Sébastien Leullier.

En soirée, la troupe de l'Ellipse de Rivières a interprété un irrésistible « Le Bourgeois Gentilhomme » mis en scène par Christian Frézouls.



Enfin, la troupe D'Ici et d'Ailleurs de Cadalen a clôturé ce festival avec « Chez Victoire et Coco », pièce écrite et mise en scène par Sophie Thiery. Le quotidien d'un café de village, fréquenté par des femmes et des hommes hauts en couleurs.

LA VIE ASSOCIATIVE

A NOTER DANS VOS AGENDAS...



31 aout et 01 septembre: Festival American Night and Day.

15 septembre : Vide grenier organisé par les parents d'élèves..

17 novembre : Loto du club de l'amitié

23 novembre : Soirée vin primeur.

01 décembre : Vide dressing organisé par la gym.

06 décembre : Loto de l'école

08 décembre : Marché artisanal et atelier de Noël

PARUTION DES ARTICLES DANS L'ECHO DE ROUFFIAC

La parution de l'Echo de Rouffiac aura désormais lieu en **janvier et en juillet**. Les associations souhaitant publier un article devront le communiquer 15 jours avant la parution aux adresses mail suivantes:

frederic.foures@orange.fr

ou

mairie@rouffiac81.fr

LES INFOS PRATIQUES



Le brûlage à l'air libre des «**déchets verts**» (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est **strictement interdit** sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises.

Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des «**déchets ménagers**» ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du **brûlage à l'air libre des ordures ménagères**. Ces déchets doivent être **compostés** sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

La **combustion de biomasse** (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonnée hivernale. Pour exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou près de 60 000 km parcourus par une voiture diesel récente. Enfin, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

Source : communiqué de la Préfecture du Tarn.

Collecte des ordures ménagères



Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères a lieu le mardi dans la journée. En cas de jour férié, la collecte a lieu le lendemain.

Par respect pour le voisinage, il est préférable de sortir son container le mardi matin et de le rentrer le mardi soir. Les containers laissés constamment en bord de propriété peuvent causer des nuisances.

LES INFOS PRATIQUES

ENTREPRISES ET ARTISANS ROUFFIACOIS

SOCIÉTÉS	RESPONSABLES	COORDONNÉS	ACTIVITÉS
AUTO COUTURE	FAU Gérard	05 63 38 95 93 auto-couture@wanadoo.fr 111 route du stade	Sellerie garniture. Réfection de sièges auto-moto, tuning, toile tente, véhicule collection, capote voiture, selle moto
BERGON Patrick	BERGON Patrick	06 85 39 12 41 bergonpf@yahoo.fr 6 Impasse de Las Pesebos	Agent commercial vente de caveaux funéraires
BATI BOIS CHARPENTE	JACQUIER Sébastien AURIAC Jérôme	06 83 87 37 51 40 Route du stade	Construction en ossature bois, charpente, couverture, zinguerie, isolation
B.T.C. BOIS TOITURE CHARPENTES	CATHALA David	06 17 92 61 93 8 impasse des Frênes	Couverture, zinguerie, ossature bois, terrasse, conseil
CABINET D'INFIRMIERES	TRÉBOSC Catherine CANOVAS Elodie	05 63 38 32 55 / 06 85 80 12 33 06 72 42 63 91 / 05 63 60 07 68 74 chemin de la Marinié	Soins à domicile
CHAUCHARD Jean-Christophe	CHAUCHARD Jean-Christophe	06 33 75 20 76 278 route d'Albi	Photographe
COUFFIGNAL Rémi	COUFFIGNAL Rémi	05 63 54 94 84 27 chemin de la Renaudié	Miel, vin rouge et rosé
COURTIAL Guy	COURTIAL Guy	05 63 38 36 39 courtial-guy@orange.fr 77 route de la Siège	Entreprise générale maçonnerie, peinture, plâtrerie, plomberie, électricité
COURTIAL Rénovation	COURTIAL Nicolas	09 67 52 70 66 / 06 72 38 92 33 79 route de la Siège	Rénovation habitat
CROS-DUBRULLE Hélène	CROS-DUBRULLE Hélène	06 63 46 06 33 11 route de Pouzols	Orthophoniste
ELO'COIFF	MERCADIER Elodie	05 81 27 68 96 / 06 61 99 59 03 58 chemin de Rouffiac	Coiffure à domicile
ESCANDE Jean-François	ESCANDE Jean-François	06 95 88 52 59 23 route du stade	Miel
GÎTES de la MARESQUE	DOLMIÈRE Danièle	06 73 06 94 81 maresque@gmail.com 166 route de Poulan La maresque	Hébergement de deux à douze personnes, 4 épis gîtes de France.
Green Concept	ESCANDE Antoine et GRACYASZ Robin	06 48 15 44 70 / 06 52 76 29 91 greenconcept.jardin@gmail.com	Conception création et entretien espaces verts
GRIVEL Michel	GRIVEL Michel	05 63 38 92 51 + Fax 56 route de Carlus	Vente de fruits de saison (cerises, pommes, pêches, abricots) Location de véhicules anciens pour votre mariage.
LAFON Jean-Luc	LAFON Jean-Luc	06 88 56 27 26	Graphiste, designer
LA GOUTTE D'OR ALBIGEOISE	TAURINES Fjona	Vente uniquement le samedi matin au marché des producteurs Place de la Pile à ALBI 68 Chemin du Château d'eau fjona@hotmail.fr	Producteur (Miel de bruyère, de tournesol, de châtaigniers, bonbons au miel)

LES INFOS PRATIQUES

ENTREPRISES ET ARTISANS ROUFFIACOIS (suite)

SOCIÉTÉS	RESPONSABLES	COORDONNÉS	ACTIVITÉS
LEBLANC Amandine	LEBLANC Amandine	05 31 23 69 60 / 06 15 35 87 42 5 Rue des Tilleuls	Architecte d'intérieur
CHEZ LE PLATEAU GOURMAND	MARION Norbert	06 87 15 72 71 14 rue des noyers	Fromages et salaisons marchés
LEMONNIER Jessica	LEMONNIER Jessica	06 06 84 52 22 Chemin des Cussats	Psychologue (psychologie sociale clinique du travail, de l'ado à l'adulte) Consultation à domicile
LHEROT Pierre-Jean	LHEROT Pierre-Jean	05 81 40 04 82 30 chemin de Rouffiac	Travaux et charpente
LUGHART Communication	CASANO Rémi	06 45 04 57 28 https://www.lughart.com contact@lughart.com 54 Chemin de la Marinié	Agence de communication (Design, création graphique, conception et développement web, set de table publicitaire)
MASTER Immobilier	MOUQUET - AURIOL Claire	05 67 67 46 35 / 06 27 15 40 19 claire.auriol@master-immobilier.net www.master-immobilier.net 9 rue des Chênes	Agent immobilier spécialiste de la vente
PLUS VIDEOS COM- MUNICATION	ROSSEL Jacques	06 24 52 46 79 plusvideo.com@gmail.com	Agence de communication audiovi- suelle, production et réalisation
ROQUES Cyril	ROQUES Cyril	06 84 13 91 17 7 rue du Pressoir	Entreprise de travaux agricoles, mini-pelle
SUEUR Ludovic	SUEUR Ludovic	06 51 14 39 34 www.ludovicsueur.com 52 rte du stade	Photographe auteur artiste
SURICATE WEB CONSULTING	MADAULE Marian	05 63 54 35 10 11 rue des Tilleuls	Agence web pour entreprises et collectivités
SAFTI	FINANA Christine	06 58 44 98 82 christine.finana@safti.fr www.safti.fr 52 route d'Albi	Agent immobilier « SAFTI »

UN OUBLI, UNE ERREUR ?

Si nous vous avons oublié ou que vous constatez une erreur, n'hésitez pas à nous contacter ...

mairie@rouffiac81.fr

LES INFOS PRATIQUES



Promener son chien sans laisse : que dit la loi ?

Il ne faut pas confondre liberté avec divagation

Selon l'Art. L.211-23 du Code rural : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



Les travaux de bricolage et jardinage bruyants doivent être réalisés :
les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h,
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h,
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les professionnels doivent pour leur part interrompre leurs travaux bruyants ou qui émettent des fortes vibrations entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Enfin, «les occupants des locaux d'habitation» doivent «prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers (...) ou le port de chaussures à semelle dure.»

De même, les propriétaires d'animaux sont tenus de «prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage». Tout cela sous peine de procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Source : Arrêté Préfectoral du Tarn du 25 juillet 2000.

JOURNEE CITOYENNE 2019



JOURNÉE CITOYENNE 2019



Plantation, désherbage,...



Nettoyage, entretien



Fabrication d'un portail



Du travail bien sûr,
mais aussi un grand moment
de convivialité !
Merci à toutes et tous et
à l'année prochaine !

